

infos LOCATAIRES



L'Office adopte son plan de sobriété énergétique

Face à la crise énergétique et à la flambée du prix des énergies, fort de sa mission de service public, Plaine Commune Habitat se mobilise pour prendre toutes les mesures possibles pour atténuer les retombées sur les locataires et préserver les ressources de l'Office. En responsabilité, l'Office s'engage à mettre en place une série d'engagements concrets sur les mois qui viennent. Ces mesures ont été adoptées lors du Conseil d'Administration de l'Office, le 26 octobre 2022 dans le cadre d'un Plan d'urgence.

L'Office s'engage sur **16 mesures concrètes applicables dans les logements de son parc ainsi que dans ses locaux administratifs.** « Alors que le prix des énergies flambe, Plaine Commune Habitat est déjà largement engagé dans une démarche de réduction de la consommation des énergies pour ses locataires. Nous menons ainsi une politique ambitieuse d'entretien du bâti existant et de réhabilitations thermiques. » rappelle Adrien Delacroix, Président

de Plaine Commune Habitat. Depuis 2014, 3 342 logements ont fait l'objet d'une réhabilitation, pour un coût de 116 M€. Et près de 4 600 logements supplémentaires seront concernés d'ici à 2028, pour un montant de 172 M€.

Concrètement les travaux réalisés permettent de gagner en moyenne deux niveaux d'étiquettes énergétiques. Ils permettent une diminution de la consommation énergétique des locataires comprise entre 15 et 20 % par an et par logement, selon l'usage locatif. Cela réduit d'autant les charges locatives, et permet de préserver le pouvoir d'achat des locataires. « Dans la période de hausse constante du prix de l'énergie et de dégradation du pouvoir d'achat des locataires, sur un territoire parmi les plus pauvres de France, ce n'est pas un détail. » ajoute Adrien Delacroix. Enfin, ce Plan d'urgence s'inscrit plus largement dans le cadre du Plan Ambition environnement de l'Office qui vise à diminuer de moitié nos émissions de gaz à effet de serre.

Élections des représentant-es des locataires : votez !

Vous avez plus de 18 ans, vous êtes titulaire d'un bail d'habitation (signé au plus tard le 28/10/22) chez Plaine Commune Habitat ? Jusqu'au 7 décembre 2022, prenez la parole et votez pour élire pour les représentant-es des locataires de l'Office.



Choisissez vos représentant-es en votant **par correspondance** à l'aide du matériel de vote reçu dans votre boîte aux lettres, **ou par internet** : cse.provotefr

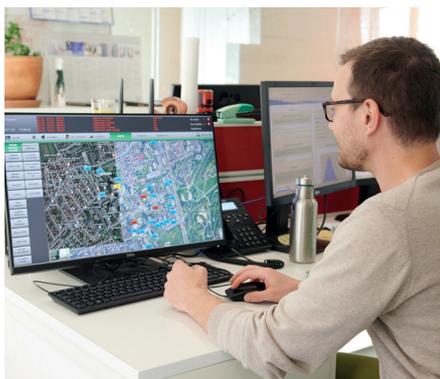
Le dépouillement du scrutin aura lieu le 9 décembre 2022

Bénéficiaires de l'APL

N'oubliez pas de déclarer vos ressources avant le 31 décembre 2022 sur le site internet de la CAF afin d'éviter la suspension de votre droit à l'APL au 1^{er} janvier 2023.

Connectez-vous sur : caf.fr, dans l'espace « Mon compte ».

4 questions à Martin Schnäbele, Responsable Énergie à l'Office



L'Office a remis en chauffe les logements le 26 octobre dernier. Quelles sont les particularités de cette année ?

Plusieurs modes de chauffage sont utilisés dans les logements de Plaine Commune Habitat. Pour ceux équipés de chauffage collectif, les installations permettent à chaque logement d'avoir une température réglementaire fixée à 19 °C (jour et nuit). Cette mesure fait par ailleurs partie du Plan de sobriété énergétique qui vient d'être adopté par le Conseil d'Administration de l'Office.

Comment est contrôlé le chauffage dans mon logement ?

Pour vérifier la température des logements au chauffage collectif, nous disposons d'un outil de télésurveillance sur la totalité du parc. Nous sommes alertés en temps réel en cas de problème. Cela nous permet aussi de superviser, en temps réel, nos niveaux de production. Tous les ans, l'Office réalise également des travaux dans les sous-stations, pour permettre des niveaux de performance à la hauteur de nos objectifs.

Si un locataire suspecte un dysfonctionnement chez lui, il faut avant tout qu'il en avertisse le gardien.

Celui-ci effectuera un relevé de température dans le logement, étape indispensable avant de déclencher une intervention de notre prestataire.

L'Office a reçu un certain nombre de mécontentements de locataires sur le chauffage. À quoi cela est dû ?

Suite à la remise en chauffe, certains dysfonctionnements ont été relevés et corrigés, pour que la température soit dans toutes les pièces des logements au chauffage collectif.

Sur plusieurs cités, certaines températures relevées n'atteignaient pas la cible de 19 °C qui est la nôtre. Les résultats n'indiquent néanmoins pas globalement de dysfonctionnement des installations de chauffage. Suite aux relevés effectués sur le terrain par des gardiens et des techniciens, des réajustements peuvent être faits au cas par cas, ou de façon générale si cela le nécessite. Par ailleurs, de nombreux relevés indiquent une température supérieure à 19 °C. Il s'agit alors d'habitudes nouvelles à prendre par nos locataires.

Quels sont vos conseils pour avoir un bon niveau de confort chez-soi ?

Cela peut paraître contre-intuitif, mais il est nécessaire d'aérer correctement et quotidiennement votre logement pour éviter l'humidité et la sensation du froid. L'air sec de l'extérieur se réchauffera vite. La nuit, vous pouvez fermer vos rideaux et vos volets. Évitez également les chauffages d'appoint individuels (qui sont de gros consommateurs d'énergie), et ne placez pas de meubles devant vos radiateurs. Pour les locataires au chauffage individuel, ne surchauffez pas votre habitation et optez pour une température intérieure de 19 °C.

Zoom sur les aides existantes

Si vous êtes confronté-es à des difficultés sociales ou économiques, une conseillère en économie sociale et familiale de l'Office peut vous assister. En fonction de votre situation (plafond de ressources, composition familiale, etc.), différents dispositifs d'aides peuvent être activés comme le fonds de solidarité logement ou énergie. Contactez le Centre de Relation Locataire au 01 48 13 93 33 pour être conseillé-es et pouvoir bénéficier de ces aides.

Rejoignez nos équipes !



L'Office recrute :

- Adjoint-e au Directeur d'Agence
- Agent-e technique et moyens généraux
- Assistant administratif (CDD)
- Auditeur-riche junior
- Chargé-e de mission Développement social et urbain
- Chargé-e de contentieux (CDD et CDI)
- Conseiller-e en économie sociale et familiale
- Gardien-ne d'immeubles (CDD et CDI)
- Gestionnaire locatif et social
- Gestionnaire technique investissement
- Responsable commercial pour la CAPS

Pour postuler, adressez votre CV et votre lettre de motivation à recrutement@plainecommunehabitat.fr



ou sur le site internet oph-plainecommunehabitat.fr

Le point de vue de Bassir Sufyar, Directeur du département technique ENGIE réseaux chez Plaine Commune Énergie



Le réseau de chaleur de Plaine Commune Énergie est le 1^{er} réseau de chauffage urbain de Seine-Saint-Denis et le 2^e d'Île-de-France. Long de 70 km, il alimente en chauffage et en eau chaude sanitaire les villes de Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Stains et Aubervilliers. Les deux-tiers du parc de logements de Plaine Commune Habitat y sont raccordés, soit 11 144 logements. Plus de 50 % de l'énergie fournie est d'origine renouvelable, grâce à deux chaufferies biomasse. Cela permet d'assurer une meilleure stabilité du prix de la chaleur.

Le chauffage constitue le principal poste de dépenses d'énergie au sein d'un logement. Il représente 59 % du budget global d'un ménage. Un degré de plus de chauffage, c'est 7 % de consommation en plus et donc, une facture énergétique qui augmente. C'est pour cela que nous recommandons d'adopter une température moyenne de 19 °C dans votre logement. En complément, je vous invite à consulter la page « écogestes » de notre site internet qui vous permettra dès à présent d'adopter les bons gestes pour faire des économies d'énergie : www.rezomee.fr/plaine-commune-energie